

communiqua un avertissement paternel du Saint-Siège, touchant un endroit du 26^e volume, où je parle inexactement du jugement porté par le Saint-Siège lui-même sur les cérémonies chinoises. Ce qu'il y a de particulier, c'est que dix jours auparavant j'avais prié Monseigneur le Nonce de vouloir bien consulter la Congrégation de l'Index précisément sur cette question. La réponse vint de Rome avant qu'on y eût reçu la demande. Je dis aussitôt que, pour plus de sûreté, je mettrai textuellement la décision même de Benoît XIV. De tout cela il est naturel de conclure que cet ouvrage est examiné à Rome, et que jusqu'à présent on n'y a pas trouvé autre chose à reprendre.

Le second fait à considérer, c'est que depuis 1845 jusques aujourd'hui on a tenté à diverses fois et de différentes manières de nous faire décliner, après l'avoir toujours invoquée dans nos écrits, l'autorité suprême du Saint-Siège en fait de doctrine, pour y substituer une autorité inférieure ; ce qui eût été frayer la voie au schisme et à l'anarchie. On a été même dans quelques journaux jusqu'à supposer que nous avions succombé à la tentation. Mais, par la miséricorde de Dieu, jamais nous n'avons donné dans ce piège.

Nous supplions donc tous ceux qui trouveraient quelque chose à reprendre dans cette histoire, sous le rapport des doctrines et des faits dogmatiques, de vouloir bien adresser leurs observations à la sacrée Congrégation de l'Index, ainsi qu'à nous-mêmes. De cette manière, les doutes seront éclaircis, les inexactitudes rectifiées, sans bruit ni scandale. Auteur et censeurs, nous suivrons la leçon que viennent de nous donner tous les conciles de France. Ces saintes assemblées, sans aucune exception, ont soumis leurs actes et leurs décisions au jugement du Saint-Siège avant de les promulguer aux fidèles. Par cet exemple glorieux et mémorable, les dignes successeurs de saint Denys, de saint Remi, de saint Irénée, de saint Avit, nous rappel-

lent à cet
siècles qui
toire du q
Sozomène
QUE QUI DÉ
L'ÉVÊQUE D

Du reste
a faites : s
avoir du vi
de Reims
souveraine
gres, dans
discussions
comme De
des les pag
qui est de l
articles imp
cuet, qui le
comme Mo
son livre le
Sulpicien,
filial pour l
bénirons à
entière.

Quant au
nuellement

(1) Είναι γ
μενα τοῦ Ἱω
νότος κελύον
ἐκκλησίας. S

(2) Nouvel
rieur de Sal